sommet mondial sur
la société de l'information
Genève 2003 - Tunis 2005

Document WSIS/PC-2/CONTR/12-F
5 décembre 2002
Français et anglais seulement

Association Européens des Radios

Considérant le rôle clé de la radiodiffusion, y compris de la radiodiffusion numérique et des services avancés dans les années à venir, pour créer une société de l'information dans laquelle tous les citoyens sont présents et à laquelle ils peuvent participer, et conscients de la contribution des radiodiffuseurs à des valeurs fondamentales comme la liberté d'expression et d'information, la liberté et le pluralisme des médias et la diversité culturelle, valeurs qui devraient former les fondements de la société de l'information et qui s'inscrivent déjà au nombre des acquis européens, les organismes de radio et de télévision ayant souscrit à ce texte proposent d'intégrer les principes et objectifs suivants dans les documents destinés au Sommet:

1 Offrir un contenu de qualité à la société de l'information doit être un objectif prioritaire

La technologie de la communication n'est pas une fin en soi mais un moyen de fournir et de conserver des informations et des contenus, d'élargir le choix du public et d'ouvrir des possibilités d'interactivité et de personnalisation. La société de l'information ne peut s'épanouir que si tous les citoyens reçoivent toutes les informations pour une participation démocratique à tous les niveaux, et notamment des informations objectives et des opinions diversifiées, et s'ils ont accès à une large gamme de productions audiovisuelles et autres contenus, notamment à tout ce qui peut refléter les cultures nationales et régionales et la vie des communautés locales. Les médias électroniques et, en particulier, la radiodiffusion de service public ont une responsabilité pour produire, rassembler et distribuer des contenus de qualité afin de répondre aux besoins politiques, sociaux et culturels des sociétés démocratiques.

2 Les libertés et les valeurs fondamentales doivent être respectées et encouragées

Pour garantir les libertés, les valeurs et les droits fondamentaux, à plus forte raison dans le contexte de la mondialisation, un cadre juridique est nécessaire. La liberté d'expression et d'information, le pluralisme et la diversité culturelle doivent constituer la pierre angulaire des médias électroniques et de la société de l'information toute entière. Des sauvegardes efficaces sont nécessaires pour garantir l'indépendance et le pluralisme des médias ainsi que l'accès à l'information, et pour protéger la dignité de la personne humaine, la sphère privée et la propriété intellectuelle. Le principe de légalité est essentiel non seulement pour protéger les droits et les libertés mais encore pour garantir, par exemple, une utilisation efficace et méthodique des fréquences. L'accès du public à une variété importante de contenus peut être amélioré par diverses mesures: adapter les règles de publicité et de parrainage afin qu'elles soient plus cohérentes et non discriminatoires à l'égard des radiodiffuseurs, mieux protéger les contenus des radiodiffuseurs dans lesquels ils ont investi, transformer les médias sous contrôle étatique en organismes de service public jouissant d'une indépendance éditoriale et créer des plateformes ouvertes et interopérables pour les nouveaux médias électroniques.

3 La radio et la télévision sont des instruments importants pour encourager le développement et la cohésion sociale dans le monde numérique

En fournissant de l'information et du divertissement pour tous, la radio et la télévision sont étroitement liées au quotidien des citoyens. Présents dans pratiquement chaque foyer, les services de radiodiffusion sont donc idéalement placés pour contribuer au développement démocratique, social, culturel et économique, et pour promouvoir la discussion de sujets d'intérêt général et véhiculer des informations fiables concernant l'éducation, la protection de la santé, etc.

La radiodiffusion en clair, de portée universelle, offre à tout un chacun l'accès à l'information à des conditions abordables. Elle seule assure, par exemple, que tous les membres de la société continuent de bénéficier d'une couverture en direct des grandes manifestations sportives et autres événements. La radiodiffusion de service public se doit de servir toutes les catégories d'audience y compris les plus vulnérables et les minorités. La radiodiffusion commerciale, qu'elle soit financée par la publicité ou par un système d'abonnement, aide à atteindre des d'objectifs politiques majeurs comme la production de contenus originaux et variés et l'existence d'une pluralité de sources d'informations.

Les nouvelles opportunités nées de l'ère de l'information devraient bénéficier à l'ensemble des communautés. La radiodiffusion numérique, avec ses fonctions interactives avancées, sera un outil essentiel pour mettre les services de la société de l'information à la disposition de tous. Elle contribuera ainsi à réduire la fracture numérique.

UER - Union Européenne de Radio-Télévision
Ancienne Route 17A
CH-1218 Grand-Saconnex GE
Suisse

Contacts: *Jacques BRIQUEMONT/Michael WAGNER*
Tel.: +41 22 717 25 05
Fax: +41 22 717 24 70
e-mail: daj@ebu.ch

AIR - Association internationale de radiodiffusion
Section européenne
Plaza de la Independencia, 2
E-28001 MADRID
Espagne

Contact: *Alfonso RUIZ DE ASSÍN CHICO DE GUZMÁN*
Tel.: +34 (91) 435.70.72
Fax: +34 (91) 435.61.96
e-mail: aerc@retemail.es

ACT - Association des Télévisions Commerciales européennes
Rue Joseph II, 9-13
B-1000 BRUSSELS
Belgique

Contact: *Ross BIGGAM*
Tel.: +32 2 736 00 52
Fax: +32 2 735 41 72
e-mail: info@acte.be

AER - Association Européenne des Radios
Avenue d'Auderghem, 76
B-1040 BRUSSELS
Belgique

Contact: Milagros MOSTAZA
Tel.: +32.2.736.91.31
Fax: +32.2.732.89.90
e-mail: aer@aereurope.org